

Annexe Guide pratique

**FSMA\_2024\_06-06 du 22/03/2024**

Questionnaire concernant le renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)

Champ d'application:

Institutions de retraite professionnelle

Les responsables d’une fonction clé d’une IRP doivent disposer de l’honorabilité professionnelle et de l’expertise adéquate requises pour exercer leur fonction. Il revient à la FSMA d’également évaluer si ces exigences sont remplies lors du renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé.

Nous vous prions dans ce contexte de compléter le présent questionnaire pour toute proposition de renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé et de le télécharger dans la rubrique appropriée de l’application eCorporate.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Un régime transitoire est toutefois d’application pour les candidats au renouvellement de leur nomination qui n’auraient **pas encore rempli, dans sa version applicable depuis le 17 juillet 2019, de questionnaire concernant une nomination initiale** à une quelconque fonction *au sein de l'IRP en question*.  Nous vous prions dans ce cas de ne pas utiliser le présent questionnaire pour un renouvellement de nomination mais de compléter le [*Questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-01_fr.docx) et de le télécharger dans la rubrique appropriée de l’application eCorporate. Il conviendra dans ce cas de compléter la *totalité* du questionnaire concernant la nomination initiale. |

Nous vous posons ces questions en vertu de l’article 77 de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (« LIRP »).

Ce questionnaire comporte deux volets, chacun devant être rempli.

* Êtes-vous ***candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé*** ? Le ***volet A*** vous est destiné.

Vos réponses à ce questionnaire nous sont nécessaires pour juger du maintien de votre expertise adéquate et de votre honorabilité professionnelle.

* Êtes-vous **l’IRP qui** ***propose le renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé*** ? Veuillez dans ce cas remplir le ***volet B***.

Nous utiliserons vos réponses à ce questionnaire pour évaluer la manière dont vous avez, en tant qu'IRP, assumé vos responsabilités en ce qui concerne le maintien de l'expertise adéquate et de l’honorabilité professionnelle du responsable d’une fonction clé de votre institution dont il est proposé de renouveler la nomination.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Il est important que vous répondiez à toutes les questions de manière sérieuse, sincère et complète.**  **La qualité de vos réponses aura en effet une grande influence sur le temps de traitement de votre dossier.**  Mentionnez dans vos réponses **toutes** les informations dont vous estimez raisonnablement qu'elles pourraient être pertinentes pour notre évaluation.  La FSMA tiendra ainsi compte des circonstances spécifiques et des explications que vous aurez fournies. |

Dévoiler certaines informations n’aboutira donc pas nécessairement à un refus. La FSMA se prononcera sur la base d’une évaluation globale et pondérée de toutes les informations en sa possession. Nous prendrons en considération d’éventuelles circonstances atténuantes, la mesure dans laquelle les faits vous sont imputables, les mesures prises pour résoudre les problèmes, le temps écoulé depuis les faits, etc.

Si vous n'êtes *pas certain* que certaines informations soient pertinentes, mieux vaut les mentionner malgré tout, en expliquant pourquoi ces informations ne sont à votre avis pas (ou plus) pertinentes. Nous pourrons également vous inviter à un entretien.

**Il est conseillé de compléter ce document sur ordinateur.**

***Nous respectons votre vie privée***

|  |
| --- |
| **Traitement des données à caractère personnel**  Les données à caractère personnel fournies par le biais du présent questionnaire et de ses annexes seront traitées par la FSMA de la manière décrite dans sa [Politique vie privée](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2023-04/fsma_politiquevieprivee_honorabilite.pdf).  La FSMA collecte les données à caractère personnel demandées aux fins de l’exercice de son contrôle du respect des exigences en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, ainsi que prévu par l’article 77 de la LIRP.  Vous trouverez dans notre [Politique vie privée](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2023-04/fsma_politiquevieprivee_honorabilite.pdf) de plus amples explications sur vos droits en matière de vie privée ainsi que sur la manière dont vous pouvez les exercer.  *Au cas où vous mentionneriez des données à caractère personnel de tiers dans le présent questionnaire et/ou dans le document explicatif qui l’accompagne, nous vous prions de prévenir ces personnes que leurs données à caractère personnel ont été communiquées à la FSMA et que cette dernière les traitera conformément à la Politique vie privée qu’elle applique dans le cadre de ses évaluations Fit & Proper et qui est consultable sur son site web.* |

**Structure**

[Volet A](#_Vous_vous_engagez) *(à remplir par le responsable d’une fonction clé candidat au renouvellement de sa nomination)*

1. Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères
2. Votre candidature
3. Vous avez précédemment communiqué à la FSMA les informations nécessaires à l’évaluation de votre expertise et de votre honorabilité professionnelle
4. Votre signature

[Volet B](#_Vous_vous_engagez_1) *(à remplir par l’IRP)*

1. Votre signature

**Volet A : Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé**

# Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères**. Je m’engage en outre à informer immédiatement la FSMA de toute modification d’une ou plusieurs réponses aux questions posées ci-dessous, en particulier si cette modification peut avoir une influence négative significative sur mon honorabilité professionnelle ou mon expertise adéquate.  Je suis conscient que la non‑communication ou la falsification d’informations pertinentes peut avoir une influence négative sur l’évaluation effectuée par la FSMA de mon honorabilité professionnelle et de mon expertise adéquate. |
|  | **Sans la déclaration ci-dessus, ce document n’est pas valable.** Veuillez donc **toujours** cocher la déclaration ci-dessus. Cela permettra d’éviter des retards inutiles dans le traitement de votre dossier. |

# Votre candidature

## Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé de ...

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’IRP** |  |
| **Numéro d’identification à la FSMA** |  |

## Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination …

### En tant que personne physique

Remplissez cette rubrique 2.2.1 si vous êtes candidat à titre personnel en tant que personne physique au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé.

Remplissez en revanche les rubriques 2.2.2.1 et 2.2.2.3 si vous agissez en tant que représentant permanent d’une personne morale candidate au renouvellement de sa nomination en tant que responsable d’une fonction clé. Remplissez à la fois les rubriques 2.2.2.1 et 2.2.2.3 et la rubrique 2.2.2.2 si vous agissez en tant que représentant permanent d’une personne morale qui est à son tour le représentant permanent d’une personne morale candidate.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[1]](#footnote-1) |  |

### En tant que représentant permanent d’une personne morale candidate

#### **Données relatives à la personne morale candidate**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |
| Numéro d’entreprise[[2]](#footnote-2) |  |

#### **Le cas échéant, données relatives au représentant permanent personne morale de la personne morale candidate**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |
| Numéro d’entreprise[[3]](#footnote-3) |  |

#### **Données relatives au représentant permanent personne physique de la personne morale mentionnée, selon le cas, à la rubrique 2.2.2.1 ou 2.2.2.2**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[4]](#footnote-4) |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Si les données que vous aviez précédemment renseignées dans la rubrique 2.2 du *questionnaire concernant votre* *nomination initiale* ont changé depuis lors, veuillez détailler ces modifications ci-dessous :  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

## Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable de quelle fonction clé ?

|  |  |
| --- | --- |
| **La / Les fonction(s) clé pour lesquelles vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination** *(cochez, le cas échéant, plusieurs fonctions)* | Responsable de la fonction d’audit interne  Responsable de la fonction de gestion des risques  Responsable de la fonction actuarielle  Responsable de la fonction de compliance |
| **Date prévue de renouvellement de fonction** | Cliquez pour choisir une date |
| **Date de sortie de fonction** *(si connue)* | Cliquez pour choisir une date |

# Vous avez précédemment communiqué à la FSMA les informations nécessaires à l’évaluation de votre expertise et de votre honorabilité professionnelle

Dans le cadre du renouvellement de votre nomination, vous pouvez vous référer aux informations et documents communiqués à la FSMA par le passé (dans un questionnaire concernant la nomination initiale, selon le modèle applicable depuis le 17 juillet 2019). Si ces informations ou documents ne reflètent plus votre situation actuelle, vous devez communiquer à la FSMA une version actualisée de ceux-ci.

## Les informations communiquées précédemment à la FSMA sont-elles toujours valables ?

**Cochez à chaque fois, pour chaque rubrique, l’une des deux réponses possibles.**

Veuillez à nouveau remplir chaque rubrique par rapport à laquelle vous indiqueriez que les données communiquées précédemment ne sont plus (tout à fait) valables. Utilisez pour ce faire le Volet A du [*Questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-01_fr.docx). Si nécessaire, complétez également le document explicatif « [honorabilité professionnelle](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-07_fr.docx) » et/ou le document explicatif « [conflits d’intérêts](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-08_fr.docx) ».

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Les données précédemment renseignées dans la rubrique en question sont-elles toujours valables ?** |
| **3.1.1.** Rubrique 2.3.2 du volet A « *Exercerez-vous la fonction clé visée collégialement avec une autre personne ?* » du questionnaire « Nomination initiale » | Oui, ces données sont toujours valables.  *Cette rubrique a été remplie ou modifiée pour la dernière fois le* Cliquez pour choisir une date  Non, ces données ne sont plus (tout à fait) valables.  *Je complète donc à nouveau la rubrique 2.3.2 du volet A.* |
| **3.1.2.** Rubrique 2.3.3 du volet A « *Cumulerez-vous la fonction clé visée avec une autre fonction au sein de l’IRP* *?* » du questionnaire « Nomination initiale » | Oui, ces données sont toujours valables.  *Cette rubrique a été remplie ou modifiée pour la dernière fois le* Cliquez pour choisir une date  Non, ces données ne sont plus (tout à fait) valables.  *Je complète donc à nouveau la rubrique 2.3.3 du volet A.* |
| **3.1.3.** Rubrique 3 du volet A « *Vous disposez d’une expertise adéquate* » du questionnaire « Nomination initiale » | Oui, ces données sont toujours valables.  *Cette rubrique a été remplie ou modifiée pour la dernière fois le* Cliquez pour choisir une date  Non, ces données ne sont plus (tout à fait) valables.  *Je complète donc à nouveau la rubrique 3 du volet A.* |
| **3.1.4.** Rubrique 4 du volet A « *Vous êtes honorable professionnellement* » du questionnaire « Nomination initiale » | Oui, ces données sont toujours valables.  *Cette rubrique a été remplie ou modifiée pour la dernière fois le* Cliquez pour choisir une date  Non, ces données ne sont plus (tout à fait) valables.  *Je complète donc à nouveau la rubrique 4 du volet A.* |
| **3.1.5.** Rubrique 5 du volet A « *Vous savez quels conflits d’intérêts pourraient surgir* » du questionnaire « Nomination initiale » | Oui, ces données sont toujours valables.  *Cette rubrique a été remplie ou modifiée pour la dernière fois le* Cliquez pour choisir une date  Non, ces données ne sont plus (tout à fait) valables.  *Je complète donc à nouveau la rubrique 5 du volet A.* |
| **3.1.6.** Rubrique 6 du volet A « *Vous pouvez consacrer suffisamment de temps à la fonction*» du questionnaire « Nomination initiale » | Oui, ces données sont toujours valables.  *Cette rubrique a été remplie ou modifiée pour la dernière fois le* Cliquez pour choisir une date  Non, ces données ne sont plus (tout à fait) valables.  *Je complète donc à nouveau la rubrique 6 du volet A.* |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Avant de signer :**   * Avez-vous coché la **déclaration obligatoire à la rubrique 1** ? * Avez-vous complété **correctement** et **entièrement** toutes les rubriques ? * Avez-vous à nouveau rempli la ou les rubriques concernées du [***Questionnaire*** *concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-01_fr.docx) si des données communiquées précédemment ne sont plus valables et les avez-vous jointes ? * Avez-vous rempli et joint le **document explicatif** pour toutes les affirmations concernant votre **honorabilité professionnelle** qui ne sont plus (tout à fait) vraies ? Si oui : avez-vous joint les annexes pertinentes (copie des décisions) ? * Avez-vous rempli et joint le **document explicatif** pour toutes les affirmations concernant les **conflits d’intérêts** qui ne sont plus (tout à fait) vraies ? * Avez-vous joint une **pièce d’identité** (telle qu’une copie lisible de votre carte d’identité ou de votre passeport) ? (*non requis si vous avez déjà fourni un tel document à la FSMA et qu’il est toujours valide)* * Avez-vous joint un extrait de **casier judiciaire** **du type** **596.1-14[[5]](#footnote-5)** * pour **vous-même** ? * et, le cas échéant, pour **la ou les personnes morales mentionnées aux rubriques 2.2.2.1 et 2.2.2.2** ?   (*un extrait de casier judiciaire n’est pas nécessaire si vous en avez déjà fourni un à la FSMA et s’il ne date pas de plus de trois mois au moment du dépôt du dossier à la FSMA*)   * N’oubliez pas de **dater** et de **signer** le présent questionnaire.   **Attention : Vous devrez avertir spontanément et immédiatement l’IRP et la FSMA au cas où les réponses que vous avez données ne seraient plus valables.** Cette obligation s’applique en particulier si la modification des informations fournies peut avoir une influence négative significative sur l’expertise adéquate ou l’honorabilité professionnelle requises de votre part. Nous vous prions à ce sujet d’accorder une attention particulière aux questions relatives à l’honorabilité professionnelle, aux conflits d’intérêts et au temps consacré à la fonction. Utilisez le cas échéant le formulaire « [Notification de modification](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-07_fr.docx) ».  **Nombre d’annexes** : …………………….. |

# Votre signature

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | Cliquez pour choisir une date |
| **Nom** |  |
| **Signature** |  |

**Volet B : Vous êtes l’IRP qui propose le renouvellement de la nomination du responsable d’une fonction clé**

# Votre signature

***Vous confirmez à la FSMA que***

l’IRP a vérifié avec la diligence voulue que les réponses fournies dans le volet A du présent questionnaire étaient correctes et complètes ;

l’extrait de casier judiciaire joint au volet A ne date pas de plus de trois mois au moment du dépôt du dossier auprès de la FSMA ;

l’IRP estime, se basant sur une évaluation soigneuse et raisonnable, que le candidat continue de disposer de l’expertise adéquate et de l’honorabilité professionnelle, compte tenu de la mesure dans laquelle le candidat fait appel à d’autres personnes pour des avis ou pour l’exercice d’activités de contrôle déterminées.

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Attention !***  **L’IRP avertira spontanément et immédiatement la FSMA au cas où les réponses fournies dans le présent questionnaire ne seraient plus valables.**  Cette obligation s’applique en particulier si la modification de l’information fournie peut avoir une influence négative significative sur l’expertise adéquate ou l’honorabilité professionnelle du candidat. Nous vous prions à ce sujet d’accorder une attention particulière aux questions relatives à l’honorabilité professionnelle, aux conflits d’intérêts et au temps consacré à la fonction. Veuillez le cas échéant utiliser le document « [Notification de modification](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-07_fr.docx) ».  **N’oubliez pas non plus d’avertir immédiatement la FSMA de la cessation de la fonction du responsable d’une fonction clé.** Veuillez pour ce faire utiliser ledocument « [Notification en cas de cessation](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2024-04/fsma_2024_06-08_fr.docx) ». |

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | Cliquez pour choisir une date |
| **Nom** |  |
| **Qualité** |  |
| **Signature** |  |

1. Les personnes ne possédant pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date de naissance. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les personnes morales étrangères indiqueront un numéro d’entreprise national équivalent. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les personnes morales étrangères indiqueront un numéro d’entreprise national équivalent. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les personnes qui ne possèdent pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date de naissance. [↑](#footnote-ref-4)
5. En l'absence de modèle spécifique pour les IRP, le modèle n° 14 pour les établissements de crédit est suffisant puisque la LIRP renvoie, pour ce qui est de l'exigence d’honorabilité professionnelle, aux règles applicables aux établissements de crédit (article 77, § 1er, 2°, de la LIRP). [↑](#footnote-ref-5)